

Marc Jammet  
Conseiller municipal de Mantes la Jolie

## Conseil municipal du 21 mars 2011 - Délibération 5

### **CAMY. Evaluation des transferts de charges.**

On touche là sur le fond à un des graves dysfonctionnements de la communauté d'agglomération. Je m'en explique.

La CAMY est financée - en majeure partie - par la taxe professionnelle, en l'occurrence cette année, la compensation-relai puisque la TP est appelée à disparaître.

En gros, à l'entrée des communes dans la CAMY, on calcule ce que vont coûter les charges qui vont être assumées dorénavant par la CAMY et ce que la TP - pour sa compensation - a rapporté à la commune l'année précédent son adhésion. C'est cette différence que la CAMY reverse aux communes.

Le problème c'est qu'ensuite, hormis l'indexation, ce reversement ne bouge pas.

Si une commune accueille une entreprise, elle n'en subira que les désagréments (*pollution notamment - visuelle, sonore, qualité de l'air ..*). Si elle perd une entreprise, par contre, elle ne verra pas ce montant baisser.

Ce qui fait que, du coup, certaines communes se montrent brusquement "très écologiques" - comme Porcheville qui, bien qu'elle s'oppose maintenant à toute implantation nouvelle d'entreprise, perçoit autant que Mantes la Jolie (*3 millions d'euros*). Ou Mantes la Jolie qui ne fait aucun effort pour sauvegarder Dunlopillo parce qu'elle ne perdra rien.

Un rapport de la cour régionale des comptes - il y a quelques années - s'était d'ailleurs inquiété de la faible évolution d'ensemble de la TP sur son territoire - ce qui est pourtant un de ses objectifs affichés et contractualisés.

C'est donc clairement une disposition qui joue contre l'emploi dans un bassin de vie où une partie très importante de la population subit jusqu'à plusieurs heures de transport quotidien pour pouvoir aller travailler.

Il y a besoin de se pencher enfin sérieusement sur cette question - ce qui n'a jamais été fait depuis 11 ans, date de la création de la CAMY.